

SG IMAGE 2018
Société anonyme
au capital de 3.700.000 Euros
Siège social : 2, rue Dufrenoy - 75116 Paris
848 512 034 R.C.S. Paris
(ci-après la « **Société** »)

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE)
DES ACTIONNAIRES DU 28 MAI 2025
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire), conformément aux dispositions de la loi et des statuts de SG IMAGE 2018 pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et une modification des statuts relative à la gouvernance.

Le commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport son opinion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 20 février 2019. Il s'agit donc de son sixième exercice social.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 a généré un chiffre d'affaires de 141 740,83 € contre 151 010,83 € au titre de l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires correspond aux remontées de recettes d'exploitation et de cession des films et œuvres financés par la Société.

Les charges générales d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 222 364,11 € contre 351 319,16 € au titre de l'exercice précédent. Ces charges comprennent notamment :

- 143 893 € correspondant à l'amortissement dégressif des montants investis par la Société en œuvres cinématographiques ou audiovisuelles contre 265 083 € au titre de l'exercice précédent.
- 74 000 € d'honoraires prélevés par la société Bellini Partners en vertu de sa mission de conseil et d'ingénierie financière, correspondant à 2% du capital de la Société, conformément au prospectus de commercialisation visé par l'AMF en date du 25 octobre 2018.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à (80 618,23) €, contre (200 308,28) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier de 39 896,18 € contre 39 317,47 € au titre de l'exercice précédent et d'un résultat exceptionnel de 39 770,31 € contre 0 €, le résultat de l'exercice se solde par une perte nette de (951,74) € contre une perte nette de (160 990,81) € au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été versé au cours des cinq derniers exercices.

La Société a valorisé ses actions selon la méthode de l'actif net. Avec un capital social de départ de 3 700 000 € et des capitaux propres au 31 décembre 2024 à 2 498 126,16 €, le prix de l'action est donc valorisé à 67,51 €.

Pour rappel, SG IMAGE 2018 disposait d'un capital de départ de 3.700.000 € qui a été utilisé de la manière suivante durant la première année d'investissement :

- 2.664.000 € en association à la production dans des œuvres cinématographiques et audiovisuelles,
- 666.000 € en participation dans le capital de la société SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2018, EURL détenue à 100% par la Société et spécialisée dans le développement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles (écritures de scénario, recherche de casting, repérage de lieux de tournages, recherche de financement).

RECAPITULATIF SG IMAGE 2018	RECAPITULATIF SG IMAGE 2018
Enveloppe totale	3.700.000 € (100%)
Investissement en association à la production	2.664.000 € (72%)
Investissement en développement (filiale SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2018)	666.000 € (18%)
Placement en trésorerie	370.000 € (10%)

SG IMAGE 2018 a diversifié son portefeuille entre œuvres cinématographiques et œuvres audiovisuelles selon la répartition suivante :

- 1.998.000 € dans des œuvres cinématographiques dont 1.665.000 € en contrat d'association à la production et 333.000 € en développement ;
- 1.332.000 € dans des œuvres audiovisuelles dont 999.000 € en contrat d'association à la production et 333.000 € en développement.

	Cinéma	Audiovisuel	Total
Contrat d'association à la production	1.665.000 €	999.000 €	2.664.000 €
Développement	333.000 €	333.000 €	666.000 €
Total	1.998.000 € (60%)	1.332.000 € (40%)	3.330.000 €

L'ensemble des ratios d'investissements ont été tenus :

- la SOFICA a investi 90% des montants levés (3.330.000 €) durant le premier exercice,
- 50% des investissements réalisés sont non-adossés, c'est-à-dire sans garantie de rachat à un prix fixé à l'avance,
- 93% de nos participations (engagement 90%) ont été réalisés auprès de producteurs délégués indépendants en capital de société (ou groupes de sociétés liées) disposant d'une forte puissance de marché,
- 40% de nos participations (engagement 40%) ont été réalisés dans le secteur audiovisuel,
- 75% de nos investissements cinéma (engagement 70%) ont été réalisés dans des films dont le devis présenté à l'agrément des investissements du CNC est inférieur à 8M€,
- 55% de nos investissements cinéma (engagement 10%) ont été réalisés dans des films dont le devis présenté à l'agrément des investissements du CNC est inférieur à 4,5M€,
- 47% de nos investissements (engagement 35%) ont été réalisés dans des premiers et deuxièmes films de réalisateurs,
- 20% de nos investissements (engagement 20%) ont été réalisés en prise de participation dans une société de réalisation (SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2018).

- **Investissements en association à la production non adossés :**

Au 31 décembre 2024, SG IMAGE 2018 a investi 1.665.000 € en association à la production non adossée dans 12 œuvres cinématographiques et 7 œuvres audiovisuelles.

Le tableau ci-dessous reprend l'intégralité des investissements réalisés au 31 décembre 2024 :

Titre	Genre	Réalisateur	Casting	Date de sortie	Investissement	Recettes facturées à la date d'arrêté des comptes
Petit Pays	Cinéma	Eric Barbier	Jean-Paul Rouve	26/08/2020	40 000,00 €	16 301,13 €
Pirata et Capitano Saison 2	TV (animation)	François Narboux	/	Diffusé en juin 2022	200 000,00 €	55 210,22 €
Romance	TV	Hervé Hadmar	Pierre Deladonchamps, Olga Kurylenko, Simon Abkarian	Diffusé en juin 2020	110 000,00 €	66 925,84 €
Tropiques Criminels	TV	Stéphane Kappes	Sonia Rolland	Diffusé en novembre 2019	75 000,00 €	105 000,00 €
Villa Caprice	Cinéma	Bernard Stora	Patrick Bruel, Niels Arestrup	02-juin-21	65 000,00 €	12 793,70 €
Le Tour du monde en 80 jours	Cinéma	Samuel Tournieux	/	04-août-21	120 000,00 €	80 337,94 €
Été 85	Cinéma	François Ozon	Melvil Poupaud, Benjamin Voisin	Sortie le 15 juillet 2020	100 000,00 €	71 018,37 €
Playlist (ex-Couche toi là)	Cinéma	Nine Antico	Sara Forestier, Laeticia Dosch	02-juin-21	120 000,00 €	16 689,18 €
Ollie & Moon Saison 2	TV	Moran Caouissin	/	Diffusé	100 000,00 €	5 818,02 €
Ils sont vivants (ex-Bouches cousues, ex-Assoiffés)	Cinéma	Jérémie Elkaim	Marina Fois, Laeticia Dosch	23-févr-22	100 000,00 €	2 867,10 €
Annette	Cinéma	Leos Carax	Marion Cotillard, Adam Driver	07-juil-21	100 000,00 €	55 271,95 €
The Cleaner	TV (documentaire)	Phil Cox	/	Diffusé le 9 mars 2021	30 000,00 €	0,00 €
Les Nazis et l'argent	TV	Gil Rabier	/	Diffusé le 9 février 2021	40 000,00 €	51 029,23 €
Cigare au miel	Cinéma	Karim Ainouz	Zoé Adjani, Amira Casar	06-oct-21	60 600,00 €	6 600,26 €
Eiffel	Cinéma	Martin Bourboulon	Romain Duris, Emma Mackay	13-oct-21	90 000,00 €	95 819,92 €
Boite noire	Cinéma	Yann Gozlan	Pierre Niney, Lou de Laage	08-sept-21	90 000,00 €	58 561,63 €
En Thérapie	TV	Olivier Nakache, Eric Toledano	Reda Kateb, Anaïs Demoustier, Carole Bouquet	Diffusé le 4 février 2021	44 400,00 €	57 720,00 €

Méandre	Cinéma	Mathieu Turi	Gaia Weiss	26-mai-21	100 000,00 €	95 543,87 €
Un Triomphe (ex Délivrés)	Cinéma	Emmanuel Courcol	Kad Merad, Marina Hands	1 ^{er} septembre 2021	80 000,00 €	97 660,90 €
Total					1 665 000,00 €	951 169,26 €
Recouvrement au 31.12.2024						57,13%

Les investissements cédés sont indiqués en gris dans le tableau ci-dessus.

Ces investissements sont non adossés et ne bénéficient donc d'aucune garantie de rachat à un prix fixé à l'avance. Notre SOFICA bénéficie de droits à recettes répartis sur l'ensemble des supports : cinéma (uniquement pour les œuvres cinématographiques), vidéo, vod, export, ventes télévisuelles françaises et droits dérivés (droits musicaux, droits de remake, merchandising, etc...).

Les œuvres audiovisuelles présentent un taux de recouvrement global de 57,01%.

Les œuvres cinématographiques ont un taux de recouvrement global de 57,19%.

- **Investissements en association à la production adossés :**

SG IMAGE 2018 a également réalisé 999 000 € d'investissements en association à la production adossée, c'est-à-dire avec garantie de rachat, dans 4 œuvres audiovisuelles et 6 longs-métrages pour le cinéma.

Titre	Genre	Réalisateur	Casting	Investissement	Garantie de rachat	Recettes facturées à la date d'arrêté des comptes
Paf le chien Saison 2	TV	Klein	/	99 900,00 €	99 900,00 €	104 900,00 €
Moka	TV	Andres Fernandes	/	99 900,00 €	102 897,00 €	102 897,00 €
Le bureau des légendes saison 5	TV	Eric Rochant	Mathieu Kassovitz, Sara Giraudeau	99 900,00 €	99 900,00 €	107 500,00 €
Le sens de la famille	Cinéma	Jean-Patrick Benes	Franck Dubosc, Alexandra Lamy	99 900,00 €	99 900,00 €	99 900,00 €
Abysses	TV	Michel Viotte	/	99 900,00 €	99 900,00 €	99 900,00 €
De son vivant	Cinéma	Emmanuelle Bercot	Catherine Deneuve, Benoît Magimel, Cécile de France	99 900,00 €	99 900,00 €	99 900,00 €
Opération Portugal	Cinéma	Franck Cimièrre	D'Jal	99 900,00 €	99 900,00 €	102 900,00 €
Presque	Cinéma	Bernard Campan	Bernard Campan	99 900,00 €	99 900,00 €	99 900,00 €

Les Méchants	Cinéma	Mouloud Achour et Dominique Baumard	Roman Frayssinet, Djimo	99 900,00 €	99 900,00 €	104 900,00 €
Zai Zai Zai Zai	Cinéma	François Desagnat	Jean-Paul Rouve	99 900,00 €	99 900,00 €	99 900,00 €
Total				999 000 €		1 022 597,00 €
Taux de recouvrement						102,4%

Conformément à nos engagements, ces investissements adossés représentent 30% de l'ensemble de nos investissements. Au 31 décembre 2024, l'intégralité des investissements adossés a été cédée.

- **Investissements en association au développement :**

SG IMAGE 2018 a créé SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2018, filiale au capital de 666.000 € € consacrée à l'investissement en développement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Cette filiale a investi 100% de son capital dans le développement de 49 œuvres à travers 8 conventions de développement.

Société de production	Genre	Œuvres financées	Investissement en développement	Recettes facturées à la date d'arrêté des comptes
Incognita Films*	Cinéma	<i>Soumissions – Putains – Déraisonnable – La belle équipe</i>	73 000,00 €	30 000,00 €
Quad Cinéma**	Cinéma	<i>Le Déhanché d'Elvis – Les Petites victoires</i>	100 000,00 €	100 854,78 €
Récifilms	Cinéma	<i>Le petit roi du monde – Némó, Chien du Président – Alice Klein – Comme Papa – Secret de famille – Cadavre Exquis – Les petites voleuses – 13.11.15</i>	80 000 €	81 469,50 €
Single Man Production	Cinéma	<i>Poisons – Mes frères et moi – A sec – Ma femme</i>	80 000 €	80 000,00 €
Federation Entertainment	TV	<i>En thérapie – Your Honor – Au Coeur de la brume – Fever – Infiniti – Ladie's night – Museum – L'école du micro d'argent – Les amants de la tour Eiffel – Les sentinelles – Les valoirs – Les rayons de la colère – Red Zone – Reminiscences – The other girl</i>	150 000 €	152 239,00 €
La station animation***	TV	<i>Les extraterriens – Griott & Mungo – Animal Force</i>	53 000 €	24 080,79 €

Bonne Pioche Télévisions****	TV	<i>La fabrique des symboles – Voyage en Autistan – Naufrages – En altitude – Felix Kersten – Verlaine et Rimbaud</i>	60 000,00 €	60 000,00 €
Empreinte Digitale	TV	<i>Chattes – Pécheresses – Le zèbre – Single – Parallèles</i>	70 000,00 €	70 000,00 €
TOTAL		49 œuvres	666 000,00 €	598 644,07 €
Recouvrement au 31.12.2024				89,89%

* Dont une échéance remboursée sur le projet de substitution *Une Mère*

** Convention remboursée sur les projets de substitution *Le Déhanché d'Elvis* et *Les Petites victoires*

*** Dont une échéance remboursée sur le projet de substitution *Solutions cachées*

**** Dont une échéance remboursée sur le projet de substitution *Abysses*

Conformément à ce type d'investissements, assimilables à des prêts qui permettent au producteur de développer des œuvres, le remboursement des engagements est réalisé à chaque mise en production.

Les conventions intégralement remboursées sont indiquées en gris dans le tableau ci-dessus.

Les deux conventions non soldées devraient l'être durant l'exercice suivant.

Faits marquants de l'exercice

Les œuvres du catalogue d'investissement en production continuent leur exploitation lors de l'exercice 2024.

En date du 25 avril 2024, les membres du Conseil d'administration de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 8 rue Bellini – 75116 Paris au 2 rue Dufrenoy – 75116 Paris. Cette décision du Conseil a été ratifiée le 26 juin 2024 par l'Assemblée générale conformément aux statuts de la Société.

Par ailleurs, lors de l'Assemblée générale en date du 26 juin 2024, Madame Daphné DUSSAUGE et Madame Muriel ROUSSELET ont été nommées en tant que nouvelles administratrices.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société va continuer la gestion de son portefeuille d'actifs, notamment sur leur exploitation VOD, SVOD, ventes internationales et ventes TV France. La Société envisage également de demander à la Direction Générale des Finances Publiques son accord pour procéder à sa dissolution anticipée prochainement.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

En date du 6 février 2025, le Conseil d'administration :

- a acté la démission de Monsieur Niels COURT-PAYEN de ses fonctions d'administrateur et de président du Conseil d'administration et décidé de le remplacer par Monsieur Fabrice IMBAULT ;
- a décidé de procéder au cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et de nommer Monsieur Fabrice IMBAULT en qualité de cette fonction
- a décidé de nommer deux Directeurs Généraux Délégués en les personnes de Madame Caroline DHAINAUT et Monsieur Jérémy ALTENHOVEN.

La survenance d'aucun autre événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

Principaux risques et incertitudes

Le Conseil d'Administration n'a pas identifié de risques ou d'incertitudes à porter à la connaissance des actionnaires.

Filiales, participations et succursales - Prise de participations

La Société a créé la société SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2018, filiale au capital de 666.000 € détenue à 100% par la Société, consacrée à l'investissement en développement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Nous vous informons que les résultats de la société SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2018 étaient les suivants lors de son dernier exercice clos le 31 décembre 2024 :

- **Total bilan** : 690 987 €,
- **Chiffre d'affaires** : 0 €,
- **Résultat net comptable** : 13 161 €.

La Société ne détient pas d'établissement secondaire.

Activités en matière de recherche et développement

La Société n'a réalisé, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité qui puisse entrer dans la catégorie des activités de recherche et de développement au sens de la loi.

Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé fait ressortir une perte nette de (951,74) € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur : (1 200 922,10) €.
- Résultat de l'exercice : (951,74) €.

Affectation

Au Report à nouveau, soit (951,74) €.

Le poste « report à nouveau » serait ainsi porté de (1 200 922,10) € à (1 201 873,84) €.

Conformément aux dispositions de l'article de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

Informations relatives aux délais de paiement

En application des articles L.441-14 et D.441-6 I du Code de commerce, vous trouverez, dans le tableau ci-joint, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société.

Créances clients (en HT €)				
Exercice	Factures à 30 jours	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Autres délais
31/12/2024	26 866,13 €	6 590,46 €	-	57 720,00€
31/12/2023	-	-	1 849,65 €	15 684,93 €

Toutefois, la Société ne disposant pas des outils nécessaires permettant de le produire en totalité, les informations fournies ne sont pas exhaustives.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI).

Tableau des résultats

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq premiers exercices écoulés.

Prêts consentis à des PME

N/A

Conventions visées aux articles L.225-38 du Code de commerce

Aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice écoulé.

SG IMAGE 2018 a signé le 31 janvier 2019 une convention d'assistance administrative et d'ingénierie financière avec la société BELLINI PARTNERS entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce. Cette convention a été reprise dans les actes accomplis au titre de la société en formation lors de l'assemblée générale constitutive. Elle s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Nous vous invitons à ce titre à prendre connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Actionnariat

SG IMAGE 2018 n'emploie aucun salarié. Par conséquent, la participation des salariés au capital social est nulle.

Aucun actionnaire ne détient directement ou indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Situation des mandats des mandataires sociaux

(i) Mandat des administrateurs

Pour rappel, l'Assemblée générale en date du 26 juin 2024 a nommé en tant que nouveaux administrateurs :

- Madame Daphné CHARVILLAT, ép. DUSSAUGE, née le 22 avril 1963 à Boulogne-Billancourt, de nationalité française, demeurant Avenue Henri Elleboudt 8, 1180 Uccle (Belgique) pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029, en adjonction aux membres actuels ;
- Madame Muriel SELLAM, ép. ROUSSELET, née le 12 février 1958 à Montreuil, de nationalité française, demeurant 12 rue de Bassano 75116 Paris pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029, en adjonction aux membres actuels.

(ii) Mandat de Directeur Général

Comme évoqué *supra* le Conseil d'administration tenu le 6 février 2025 :

- a constaté la démission de Monsieur Niels COURT-PAYEN de ses fonctions d'administrateur et de Président et a approuvé son remplacement par Monsieur Fabrice IMBAULT, demeurant au 26 rue de la Bienfaisance, 75008 Paris, en qualité d'administrateur pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à se tenir en 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- a décidé de cumuler les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général sur la tête d'une seule personne, qui a le titre de Président Directeur Général, et a nommé Monsieur Fabrice IMBAULT en cette qualité pour la durée de son mandat d'administrateur – ceci mettant fin aux fonctions de Directeur Général de Madame Caroline DHAINAUT ;
- a décidé de nommer en tant que Directeurs Généraux Délégués pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 :
 - o Madame Caroline DHAINAUT ;
 - o Monsieur Jérémie ALTENHOVEN.

Par ailleurs, Il est rappelé aux actionnaires que les mandats d'administrateur de Monsieur Fabrice IMBAULT, Monsieur Gilles LEGRAND et Madame Yolaine TUFFIER arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale. Nous vous proposons le renouvellement du mandat d'administrateur pour chacun d'entre eux pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Situation des mandats des commissaires aux comptes

Il est rappelé aux actionnaires que le mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant est arrivé à expiration.

Par conséquent, nous vous proposons de renouveler le mandat de la société RSM Paris pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030..

Rémunérations des administrateurs

Nous vous rappelons, qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, il n'a pas été attribué aux administrateurs de rémunération.

Compte tenu du projet de prononcer prochainement la dissolution anticipée de la Société, le Conseil d'administration propose aux actionnaires de prendre acte de l'absence d'allocation de rémunération aux administrateurs au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024.

Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) clos le 31 décembre 2024 joints à la documentation sont soumis à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Le Commissaire aux comptes relate, dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

Modifications statutaires

Nous vous rappelons que l'article L.225-48 du Code de commerce prévoit que les statuts d'une société anonyme à conseil d'administration doivent stipuler pour l'exercice des fonctions de président du conseil d'administration une limite d'âge qui, à défaut d'autre disposition expresse, est fixée à soixante-cinq ans.

La même limite est érigée pour les fonctions de Directeur Général conformément à l'article L. 225-54 al. 1 du Code de commerce.

Nous vous précisons que les statuts de la Société ne prévoient aucune disposition expresse relative à la limite d'âge du Président du Conseil d'administration ou du Directeur Général.

Au regard de ce qui précède, nous soumettons à votre approbation l'insertion dans les statuts d'une limitation à l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, ces fonctions ne pouvant être exercées par toute personne physique âgée de plus de 75 ans.

En conséquence nous vous proposons de procéder à la modification corrélative des statuts :

« Article 12 – Présidence du Conseil d'Administration

Le président du Conseil d'Administration et le Directeur Général seront élus par le Conseil d'Administration lors de sa première réunion. Le Président est rééligible. Il peut être révoqué par le Conseil d'Administration.

Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'administration s'il est âgé de plus de soixante-quinze ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

[...] »

Le reste de l'article resterait inchangé

« Article 16 – Le Directeur Général – Les Directeurs Généraux Délégués.

La Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité par le Président du Conseil d'Administration soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante-quinze ans. Si le Directeur Général vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

[...] »

Le reste de l'article resterait inchangé.

INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les mandats exercés par les mandataires sociaux de la Société dans d'autres sociétés au cours de l'exercice 2024.

Monsieur Niels COURT-PAYEN, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 6 février 2025, était également :

- Président des sociétés Bellini Partners et A Plus Finance

- Membre et Président du Conseil d'administration des sociétés SG IMAGE 2017, SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022, SG IMAGE 2023 et Bellini Films
- Membre et Président du Conseil d'administration d'A Plus Génération 2 et Génération 3, Génération 4 et Génération Education
- Président de Bellini Holding et Bellini Participations
- Gérant de SCI BCP

Monsieur Fabrice IMBAULT, nouveau Président Directeur Général, était :

- Directeur Général de Bellini Partners et d'A Plus Finance
- Gérant de SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2021 ET SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2022
- Administrateur d'A Plus Génération 2, Génération 3 et Génération 4
- Président d'Ideos Participations
- Gérant d'Ideos & Cies

Madame Caroline DHAINAUT, Directrice Générale au cours de l'exercice 2024 et nouvellement Directrice Générale Déléguée, était également :

- Directrice Générale des sociétés SG IMAGE 2017, SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022, SG IMAGE 2023 et Bellini Films

Monsieur Jérémy ALTENHOVEN, nouvellement Directeur Général Délégué, n'exerçait pas de mandat social au cours de l'exercice 2024.

Madame Yolaine TUFFIER, administratrice, était également :

- Gérante de la société Eaux et Forêts Holding
- Membre du Conseil d'administration de la société SG IMAGE 2017

Monsieur Gilles LEGRAND, administrateur, était également :

- Président Directeur Général de la société SAS Epithète and Co
- Membre du Conseil d'administration de la société SG IMAGE 2017
- Gérant de SCI Capleotine
- Gérant de SCI Du Petit Malabar

Madame Daphné DUSSAUGE-CHARVILLAT, administratrice, était également :

- Membre du Conseil d'administration de SG IMAGE 2017, SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022, SG IMAGE 2023 et Bellini Films

Madame Muriel ROUSSELET, administratrice, était également :

- Membre du Conseil d'administration de SG IMAGE 2017, SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022, SG IMAGE 2023 et Bellini Films

Conventions visées par l'article L.225-37-4 du Code de commerce

Aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice écoulé.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital (articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce)

Néant.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Il est rappelé que le Conseil d'administration tenu le 6 février 2025 a décidé le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, ainsi que la nomination de deux Directeurs Généraux Délégués.

Enfin, il vous est proposé de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Nous vous invitons à voter en faveur des résolutions qui vous sont présentées et sommes à votre disposition pour toute information que vous pourriez souhaiter.

DocuSigned by:

E8D5C73FE0C84FD...

Le Conseil d'Administration
Représenté par Monsieur Fabrice IMBAULT

ANNEXE**RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES SOCIAUX****RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS
DES CINQ DERNIERS EXERCICES***SG IMAGE 2018*

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 01/24 au 12/24	Exercice 01/23 au 12/23	Exercice 01/22 au 12/22	Exercice 01/21 au 12/21	Exercice N-4
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	3 700 000,00	3 700 000,00	3 700 000,00	3 700 000,00	3 700 000,00
Nombre des actions ordinaires existantes (A)	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A)					
Nombre maximal d'actions futures à créer : par conversion d'obligations par exercice de droits de souscription					
II - Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	141 740,83	151 010,83	295 902,26	185 792,00	
Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	146 971,37	98 925,34	283 298,00	112 429,00	-84 336,00
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat net (C)	-951,74	-160 990,81	-63 099,00	-355 648,00	-286 284,00
Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	147 923,11	259 916,15	346 397,00	468 077,00	201 948,00
Résultat distribué (D)					
III - Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (B) / (A)	3,97	2,67	7,66	3,04	-2,28
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amortissements, dépréciations provisions	3,97	2,67	7,66	3,04	-2,28
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (C) / (A)	-0,03	-4,35	-1,71	-9,61	-7,74
Dividende attribué à chaque action = (D) / (A)					
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)					